

Réf. Entreprises
Objet : Taxe d'apprentissage

Paris, le 5 janvier 2012

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement de son projet pédagogique et pour maintenir la qualité de son enseignement récompensée par un taux de réussite* exceptionnel pour les formations Assistantes Sociales et Educateurs Spécialisés, l'Ecole Supérieure de Travail Social a besoin d'accroître ses ressources.

La taxe d'apprentissage constitue, avec les frais de scolarité payés par les étudiants et la subvention de la Région, l'une des ressources principales de l'ETSUP.

En 2011, nous avons mené des actions pédagogiques (séminaires, études...) en lien avec les professionnels, accru nos partenariats européens et poursuivi nos efforts de modernisation.

Parmi les projets de l'ETSUP pour 2012, le versement de la taxe nous permettra :

- De financer l'agrandissement des locaux
- D'animer des actions pédagogiques
- De moderniser nos outils de formation

C'est à ce titre que nous sollicitons votre soutien par l'attribution d'une subvention au titre de la taxe d'apprentissage.

L'ETSUP est habilitée à percevoir des subventions au titre de la taxe d'apprentissage pour les catégories "Cadres Moyens", et "Vie Sociale et Professionnelle". Vous pouvez demander à votre organisme collecteur de nous reverser une part de celle-ci en lui notifiant les catégories ci-dessus.

Les responsables de filière et moi-même restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous invitons à parcourir notre site afin de découvrir toutes nos formations.

Nous vous remercions par avance, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Chantal GOYAU,
Directrice générale.

*taux de réussite ETSUP : - Assistant de Service Social : 80%
- Educateur Spécialisé : 100%